ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 66489

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, s'il a l'intention de changer le nom de l'ecole « maternelle » en l'appelant dorenavant l'ecole « enfantine ».

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas envisage de changer l'appellation de l'ecole maternelle, connue sous ce nom depuis plus d'un siecle, non seulement en France mais a l'etranger. De nombreux pays manifestent de l'interet pour l'ecole maternelle francaise, ses objectifs, son fonctionnement, son organisation et la place importante qu'elle tient dans le systeme educatif dont elle est la premiere etape. Elle est « ecole » parce que les enfants y font leurs premiers apprentissages et y acquierent peu a peu des habitudes scolaires. Elle est « maternelle » car ils y trouvent un mode de vie encore proche de l'ambiance de la famille, leur rythme personnel etant attentivement pris en compte. L'ecole maternelle est une ecole a part entiere, au meme titre que l'ecole elementaire. Elle a son autonomie propre. Dans certaines ecoles elementaires de petites communes, ou n'existe pas d'ecole ou de classe maternelle fonctionnent des sections « enfantines » qui recoivent des enfants de moins de six ans. Ces sections enfantines sont sous l'autorite du directeur de l'ecole elementaire. L'appellation ecole « enfantine », au lieu d'ecole « maternelle » risquerait de creer des confusions et pourrait laisser penser que cette ecole pour enfants de deux a six ans n'a plus son autonomie propre.

Données clés

Auteur : M. Koehl •mile
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66489
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : éducation nationale et culture
Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 175